



## SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018 2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018 RIUNIONE DI I 20 È 21 DI SITTEMBRE REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE

2018/O2/056

## Question déposée par Mme Julia TIBERI Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"

## **OBJET : CAPENERGIES**

Monsieur le Président,

Le Gouvernement a lancé une nouvelle stratégie des pôles de compétitivité dit PHASE IV des Pôles.

Un appel national à projet visant à sélectionner de nouveaux pôles de compétitivité a été lancé et sera clos le 19 octobre prochain.

Actuellement, la Corse n'est concernée que par un seul Pôle de compétitivité, CAPENERGIES, dont, d'ailleurs, et c'est une caractéristique unique en France, l'un des trois membres porteurs est une agence de développement, en l'occurrence l'ADEC.

Mais ce nouvel appel projet est aussi destiné à réduire le nombre des pôles en privilégiant la fusion de certains d'entre eux, ce qui risque de soulever un risque certain, pour la Corse, soit de voir disparaître le Pôle dont elle bénéficie, soit d'être diluée dans un Pôle tellement vaste qu'elle ne pèsera plus dans ses choix et ses décisions.

Ce nouvel appel à projet peut aussi être une occasion pour la Corse d'intégrer d'autres Pôles nationaux voire mondiaux.

Dans ce cadre, Monsieur Le Président, pouvez-vous nous éclairer sur l'action du Pôle CAP-ENERGIES en Corse et nous indiquer quelles mesures vous entendez prendre pour préserver les intérêts de la Corse ?